

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE THONON-LES-BAINS
10, Rue de l'Hôtel-Dieu
BP 60521
74203 THONON LES BAINS CEDEX

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET YVES LAURENCIN & ASSOCIES
47 rue du Val Vert
74600 SEYNOD

V/REF : YL CD
N/REF : 2011 B 38 / 2011-A-183

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE THONON-LES-BAINS certifie qu'il a reçu le 18/01/2011,

P.V. d'assemblée du 14/12/2010
- Transfert du siège à 9 rue des Esserts - Sous les Buchillons - 74100 Annemasse

Statuts mis à jour

Liste des sièges sociaux antérieurs

Concernant la société

DN FINANCES
Société à responsabilité limitée
9 rue des Esserts
Sous les Buchillons
74100 Annemasse

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-183 le 18/01/2011

R.C.S. THONON 508 373 594 (2011 B 38)

Fait à THONON-LES-BAINS le 18/01/2011,

Le Greffier



DN FINANCES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 310 410 euros

Siège social : 2675 route d'Annemasse

74130 Contamine-Sur-Arve (Haute Savoie)

508 373 594 RCS ANNECY

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 14 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix,

Et le quatorze décembre

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|--------------|
| - Monsieur Didier PINGET, propriétaire de | 16 020 parts |
| - Madame Nathalie PINGET, propriétaire de | 15 021 parts |

soit un total de.....	31 041 parts
sur les trente et un mille quarante et un (31 041) parts composant le capital social.	

Monsieur Didier PINGET préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts au moins des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert de siège social
- Modification corrélative de l'article concerné dans les statuts
- Pouvoirs pour formalités

NP



Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

La discussion est ouverte, personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Contamine-Sur-Arve (Haute Savoie) 2675 route d'Annemasse, à 9 Rue des Esserts - Sous les Buchillons - 74100 ANNEMASSE, à compter du 2 janvier 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

"Article 4 - SIEGE SOCIAL"

"Le siège social est fixé à 9 Rue des Esserts – Sous les Buchillons - 74100 ANNEMASSE."
Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

Didier PINGET

